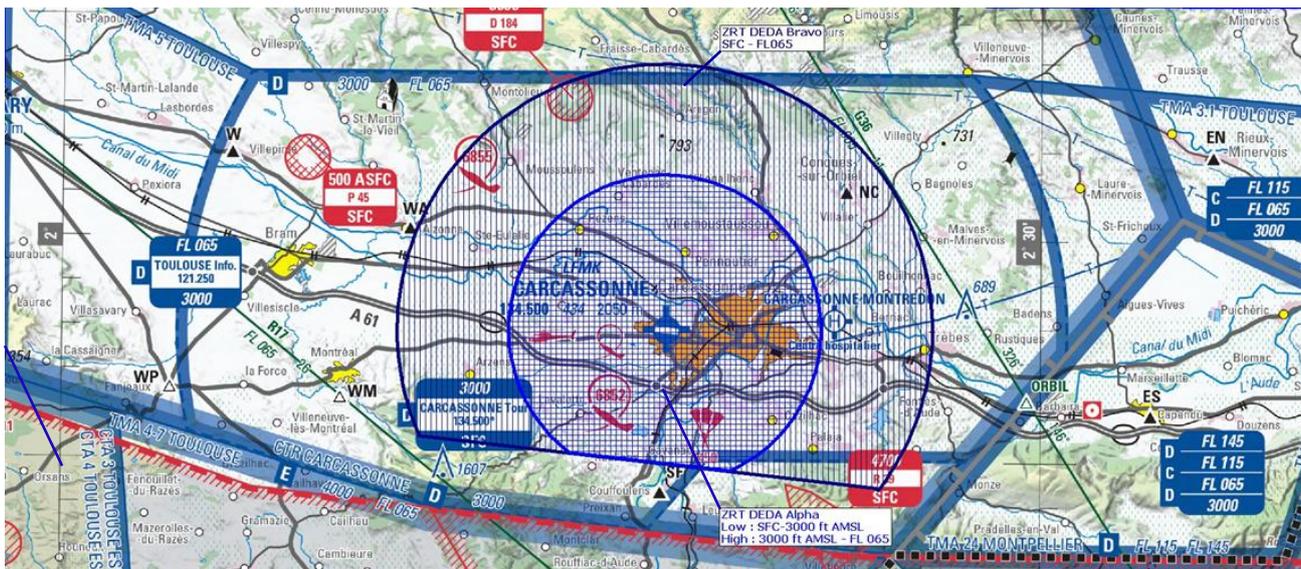


Objet : Création de trois Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour une manifestation aérienne à Carcassonne - Salvaza

En vigueur : Du vendredi 20 au dimanche 22 septembre 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB. AD : Carcassonne-Salvaza LFMK



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 Toulouse - Edition 1-2024

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne à Carcassonne - Salvaza

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Les ZRT sont activables pendant les créneaux :

ZRT DEDA ALPHA LOW :

20/09 : 0600-1830
21/09 : 0600-1700
22/09 : 0700-1600

ZRT DEDA ALPHA HIGH :

20/09 : 0600-1830
21/09 : 0700-1700
22/09 : 0700-1600

ZRT DEDA BRAVO :

20/09 : 0600-1830 (activable 1 h max dans le créneau)
21/09 : 0700-1700 (activable 1 h max dans le créneau)
22/09 : 0700-1700 (activable 1 h max dans le créneau)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- CARCASSONNE TWR : 134.500 MHz
- TOULOUSE INFO : 121.250 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE
Directeur des vols

CONDITIONS DE PENETRATION
<p>CAG et CAM : Contournement obligatoire sauf pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aéronefs participant à la manifestation aérienne ; - les aéronefs basés, selon des modalités définies entre la Direction des vols et Carcassonne TWR ; - les aéronefs commerciaux programmés ; - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS
<p>Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés : Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.</p> <p>Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés : Information de vol et d'alerte.</p>

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
<p>ZRT DEDA ALPHA</p> <p><u>Limites latérales</u></p> <p>43°09'47" N, 002°20'32" E arc anti-horaire de 3.50 NM de rayon centré sur 43°12'57" N, 002°18'31" E 43°10'10" N, 002°15'37" E 43°09'47" N, 002°20'32" E</p>	<p>ZRT DEDA BRAVO</p> <p><u>Limites latérales</u></p> <p>43°09'25" N, 002°25'00" E arc anti-horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°12'57" N, 002°18'31" E 43°10'31" N, 002°11'01" E 43°09'25" N, 002°25'09" E</p>
<p><u>Limites verticales</u></p> <p>LOW : SFC / 3000 FT AMSL HIGH : 3000 FT AMSL / FL 065</p>	<p><u>Limites verticales</u></p> <p>SFC / FL 065</p>

ORGANISME A CONTACTER
Directeur des vols : 07 86 21 03 39

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
<p>Les activités suivantes seront suspendues pendant les horaires d'activation effective des ZRT DEDA ALPHA et BRAVO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AEM 9632 Alairac, - AEM 9633-1 et 9633-2 Conques sur Orbiel (uniquement lors de l'activation de la ZRT DEDA BRAVO), - Parachutage 450 Cavanac, - Voltige 6852 Lavalette, - Voltige 6870 Carcassonne Salvaza.